

AGO - 2014



Plan d'orientation stratégique de la CHD



POS de la CHD adopté lors de l'AGO du 22 mai 2014
Contact CHD : Olivier MOUZAY (SE) / 06 70 95 49 83 / olivier.mouzay@la-guilde.org
www.c-hd.org

Plan d'orientation stratégique

Introduction : La Coordination Humanitaire et Développement (CHD), créée en mai 2013, est issue du regroupement de la Coordination d'Agén et de 6 organisations humanitaires (Coalition humanitaire) ayant pour objectif commun l'action humanitaire, la reconstruction et le développement. Rappelons que la Coordination d'Agén, née en 1983, est l'un des trois collectifs d'ONG qui a donné naissance en 1994 à Coordination Sud dont la CHD est membre.

En l'espace d'une année, la CHD a manifesté son dynamisme et son attractivité, en passant de 18 à 32 ONG membres. Dans le même temps elle s'est impliquée dans les débats, tant entre les ONG qu'au sein de Coordination Sud et dans les divers lieux de concertation avec les pouvoirs publics, en particulier avec le Ministère des Affaires Etrangères (centre de crise, direction générale de la mondialisation, ...), avec l'Agence Française de Développement, au sein du Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale (CNDSI) et avec ECHO en charge de l'aide humanitaire de la Commission Européenne.

La CHD qui s'est dotée d'un site internet, d'une lettre d'information et qui publie régulièrement des communiqués de presse a décidé de se doter d'un plan d'orientation stratégique pour préciser et construire son action. Ce projet est fondé sur un processus d'élaboration qui a associé tous les membres de la CHD. Ce texte en constitue la première version qui pourra évoluer et s'étoffer à l'avenir. Celui-ci se décompose en trois parties successives que sont : les fondements, les objectifs et les moyens de la CHD.

Ce projet de stratégie a été présenté et complété lors de l'AG du 22 mai 2014 à l'issue de laquelle il a été ensuite validé par le Conseil d'Administration et le Bureau.

Les fondements.

Le premier des fondements est celui de notre raison d'être, la solidarité internationale dans les situations humanitaires d'urgence pour les populations en danger, dans les phases de reconstruction en sortie de crise et par des actions de développement pour lutter contre l'extrême pauvreté. Dans un monde de plus en plus inter dépendant, la solidarité est tout à la fois un impératif moral et une nécessité impérieuse à l'égard des victimes des crises et de la pauvreté dans le monde.

La CHD et ses ONG membres se considèrent comme des acteurs à part entière de la solidarité internationale et revendiquent un devoir d'initiative pour traduire cette solidarité en actes concrets via des projets et des partenariats.

La CHD se caractérise par le fait qu'elle réunit des organisations engagées concrètement dans l'action humanitaire, de reconstruction, de développement auprès des populations dans de nombreux pays. Le plaidoyer et la communication de ces ONG, et de la CHD elle-même, sont fondés sur cet engagement sur le terrain sous forme de programmes réalisés en lien avec des acteurs locaux.

Le cœur de l'action de la CHD consiste à concevoir l'action des ONG en fonction des divers contextes et besoins des populations dans la recherche d'une qualité optimisant les ressources mises en œuvre. Cette action peut relever de situation d'urgence ou de développement. Notre expérience nous apprend que les situations de développement sont parfois interrompues ou perturbées par des crises ou des catastrophes et qu'il faut alors passer à une aide d'urgence. De même que les situations d'urgence sont appelées avec le temps à évoluer au travers de processus de sortie de crise nécessitant des programmes adaptés que l'on désigne comme la phase de reconstruction qui précède une reprise progressive du développement.

Dans ce contexte, la prévention est une priorité majeure tant pour renforcer les capacités de résilience des populations les plus vulnérables que pour adapter les infrastructures publiques et privées face aux risques, notamment de catastrophe sous leur diverse forme dont les conséquences du changement climatique.

Au sein de la CHD, les organisations humanitaires font référence aux principes humanitaires qui sont notamment l'impartialité des secours, l'indépendance des organisations et la neutralité politique. L'impartialité signifie que les secours sont basés sur les seuls besoins des populations à l'exclusion de tout autre facteur (ethnique, religieux, politique). Cette impartialité nécessite l'indépendance des acteurs humanitaires à l'égard des acteurs politiques et militaires des crises. Si l'impartialité s'applique aussi au développement, la question de l'indépendance ne se pose pas de la même manière puisque le développement s'inscrit dans une politique nationale menée sous l'égide d'un Etat et d'un gouvernement.

Dans les divers contextes et phases d'intervention, les ONG de la CHD coopèrent étroitement avec les populations et leurs représentants, avec les acteurs locaux, qu'il s'agisse d'organisations de la société civile (associations, organisations professionnelles, ONG, entreprises ...) ou d'institutions publiques (Ministères, services déconcentrés de l'Etat, collectivités locales ...) de services publics ou d'artisans et d'entreprises dans le but de réaliser des actions qui répondent au mieux aux besoins des populations, à la durabilité des actions menées, au transfert de savoir-faire et à l'autonomie.

Enfin, dans son action, la CHD applique le principe de subsidiarité qui consiste à bien distinguer ce qui relève des ONG membres, de la CHD elle-même et de Coordination Sud dont la CHD est membre, ainsi que d'autres coordinations comme VOICE ou CONCORD au niveau européen. La CHD revendique un droit d'initiative et un territoire d'action spécifique qui apporte une plus-value venant en complémentarité et synergie avec les autres acteurs.

Les Objectifs.

L'objectif principal est de contribuer à faire progresser la solidarité internationale, d'abord par nous-mêmes, mais également en « faisant bouger les lignes » des politiques publiques. Qu'il s'agisse de l'Aide Publique au Développement (APD), de la part d'APD mise en œuvre par les ONG, des financements innovants, du processus urgence – reconstruction – développement, de l'amélioration du partenariat avec les pouvoirs publics et les organisations internationales, du renforcement des capacités des ONG et de la mobilisation de la société civile, tant au travers de la philanthropie, de la générosité et de la fiscalité des dons que dans le soutien à nos actions et aux causes que nous portons.

Le Président de la République s'est engagé à doubler, sur la durée du quinquennat, la part d'Aide Publique au Développement (APD) mise en œuvre par les ONG. Cela représenterait un montant de l'ordre de 280 ME. Nous devons veiller à ce que cette promesse soit tenue, d'autant plus que le partenariat des ONG avec les pouvoirs publics est en France un des plus faibles des pays membres de l'OCDE.

Concernant le processus urgence - reconstruction – développement qui est une nécessité dans notre réponse aux besoins vitaux des populations, la France ne dispose d'aucun mécanisme et financement spécifiques à la phase de reconstruction. Il en est de même pour la Commission Européenne. La CHD agira sans relâche pour la mise en place et le financement d'un tel mécanisme en étant une force de proposition et d'expertise dans ce domaine.

La CHD est convaincue de la nécessité d'améliorer le partenariat avec les pouvoirs publics, chacun dans ses responsabilités et en toute indépendance. Et cela est vrai tant au niveau des ministres, des ministères et des structures dédiées. Nous pensons en particulier au Groupe de concertation humanitaire auprès du Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes, à l'Agence Française de Développement, au Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale. Les ONG sont aujourd'hui des acteurs majeurs de l'aide internationale et le partenariat avec les pouvoirs publics en France est très en deçà de ce qu'il devrait être. Celui-ci a aussi pour objectif de permettre le renforcement des capacités des ONG.

Cela est aussi le cas vis-à-vis de la Commission européenne, de sa direction ECHO en charge de l'aide humanitaire et d'EuropeAid (devco) en charge du développement. Il en est de même des Nations-Unies, de ses Agences (PAM, UNICEF, HCR, PNUD, OMS, ...) et de OCHA pour la coordination.

La CHD a aussi pour objectif d'apporter des services à ses membres. Services en matière d'information, de contact, d'expertise, de conseil, d'échange des bonnes pratiques, de mécénat de compétence,... Elle aide aussi ses ONG à accéder au mieux aux services proposés par Coordination Sud (information, formation, financements, annonces, commissions,).

Dans ce but, la CHD prévoit de mettre en place des groupes de travail. De même, elle envisage de réaliser telle ou telle étude utile aux ONG. Enfin, elle étudie actuellement le projet de cartographie des actions de ses membres, qu'ils soient humanitaires ou développeurs, dans une perspective d'échange d'informations et de partenariat opérationnel.

La CHD souhaite aussi réfléchir à ce que représente aujourd'hui la notion d'acteur de terrain et initier des échanges entre humanitaires et développeurs dans les situations où leur complémentarité s'avère nécessaire.

L'organisation et les moyens.

La gouvernance de la CHD procède de l'AG annuelle qui nomme un Conseil d'Administration qui nomme lui-même un Bureau parmi ses membres. A ce jour, le nombre d'adhérents est de 32 organisations membres. Le CA est composé de 10 membres depuis l'AG du 22 mai 2014. Le Bureau est composé de 4 membres, dont 2 présidents, une trésorière et un secrétaire. Une implication des membres du CA est nécessaire pour développer les activités de la CHD.

La CHD dispose d'un secrétaire exécutif (SE). Il assure notamment le secrétariat des instances associatives (AG, CA, Bureau), le contact avec les membres, la mise en œuvre des supports de communication (site, lettre d'information, réseaux sociaux, communiqué de presse,...), le contact avec le secrétariat de Coordination Sud. Il participe, avec les autres membres de la CHD, à des groupes de travail et des commissions de Coordination Sud et peut représenter la CHD à la demande des présidents. Il s'assure du suivi du budget avec la trésorière. Le secrétaire exécutif est installé dans les locaux de La Guilde (7, rue Pasquier 75008 Paris) où la CHD organise ses réunions de travail.

Le budget de la CHD est constitué des cotisations de ses membres, dont une grande partie est reversée à Coordination Sud pour les membres qui ont choisi la double adhésion. La CHD peut rechercher par ailleurs des financements pour réaliser des initiatives ou des projets qu'elle veut réaliser.

Pour conclure.

La CHD démontre son dynamisme et son attractivité dont le but est une meilleure représentation des ONG de terrain auprès des pouvoirs publics et un renforcement de leurs capacités au service des populations auprès desquelles elles interviennent. La CHD agit dans ce sens au sein de Coordination Sud dont elle est membre en participant à son CA et à diverses commissions et groupes de travail.

Le développement très significatif de la CHD implique un renforcement de son organisation, de sa communication, de sa représentation et de ses initiatives.

Car les enjeux et les défis sont bien là : Loi d'Orientation et de Programmation du développement et de la Solidarité Internationale, CNDSI, Groupe de concertation humanitaire avec le MAEE, concertation avec l'AFD sur le cadre d'intervention transversal, crise budgétaire d'ECHO et de la Commission européenne, baisse de l'APD de la France...

Les ONG membres de la CHD sont engagées dans les principales crises en cours (RCA, Mali, Syrie, Liban, Soudan du Sud,...) et dans nombre de pays en développement. Elles ont besoin d'une CHD dynamique et forte en soutien à leur action. C'est précisément la raison d'être de la CHD.